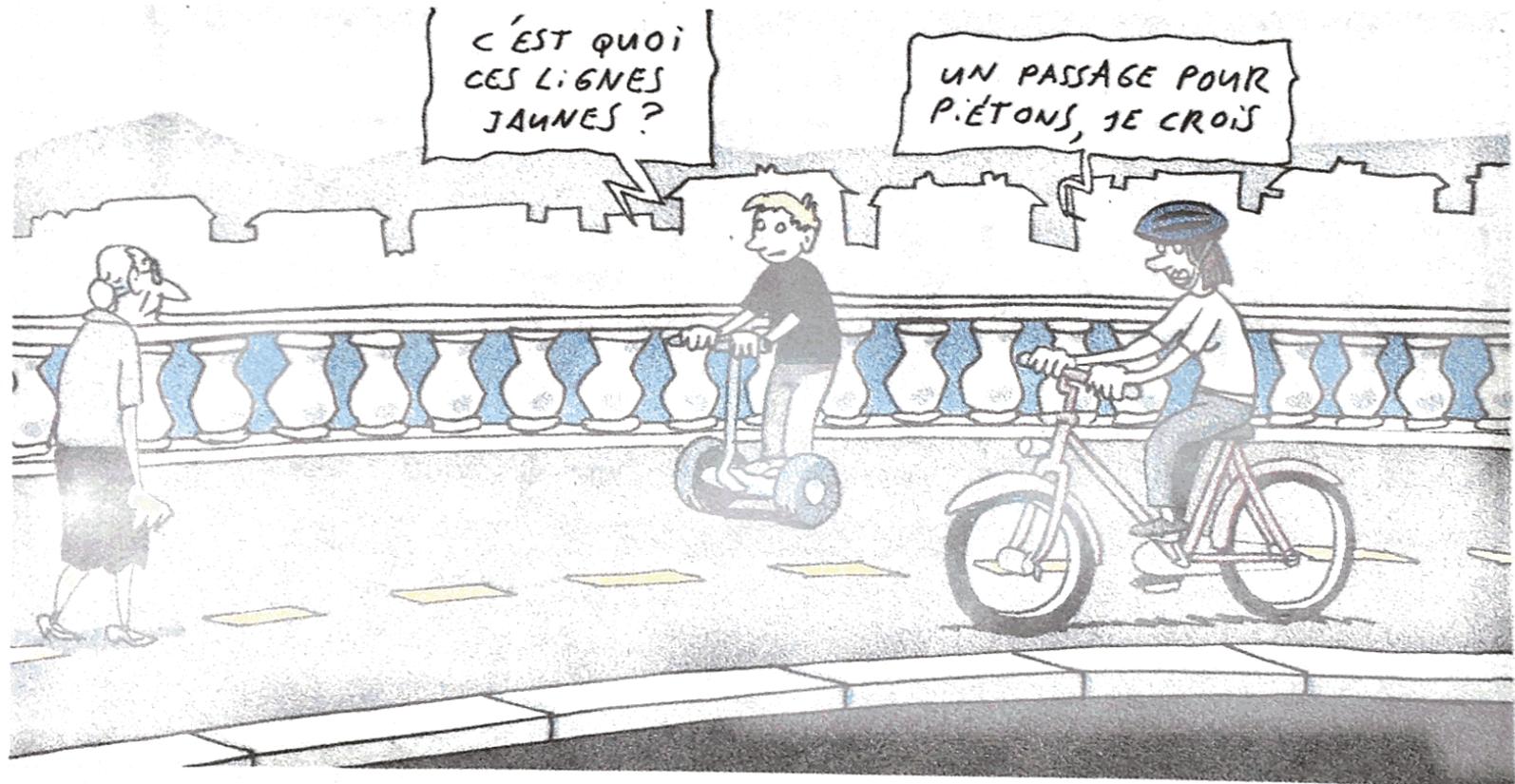


Face-à-face



Pour ou contre les véhicules de type Segway sur les zones réservées aux piétons?

Dès le 1er juin, certains véhicules électriques – le Segway notamment –

seront tolérés dans les espaces réservés aux piétons. Pour un usager de ces deux-roues, il n'y a pas de danger. Avis contredit par la représentante de Mobilité piétonne.

Le Segway n'est pas dangereux

L'invité

Nicolas Saramon

Centre Segway Tours Yvonand
Genève



Depuis que l'Office fédéral des routes (Ofrou) a annoncé la modification des dispositions s'appliquant aux gyropodes (plates-formes électriques à une ou deux roues de type Segway) et autres voiturettes électriques, des voix s'élèvent contre cette mesure.

Dès le 1er juin, ces engins seront assimilés aux vélos électriques lents (limités à 25 km/h en mode électrique) et pourront donc circuler dans tous les espaces autorisés aux vélos ordinaires. Cela ne plaît pas à tout le monde, apparemment.

Le Segway TP (Transporteur Personnel Segway) est particulièrement visé.

Pourtant, de 2009 à aujourd'hui, nous avons parcouru quelque 3000 km avec nos clients sur les routes et zones piétonnes genevoises. Pendant cette période, seul un accident de Segway a eu lieu. Et celui-ci ne concernait pas des piétons,

mais deux clients en Segway qui se sont touchés par inattention sur une piste cyclable au bord du lac. Les vélos électriques sont bien plus dangereux, de par leur vitesse excessive et leur distance de freinage bien trop longue.

A ce jour, nous avons arrêté les balades en ville de Genève afin d'éviter tous ces problèmes de législation. C'est pour cela que notre business aujourd'hui se concentre sur Yvonand, au bord du lac de Neuchâtel, où il y a bien moins de problèmes niveau place et législation.

«Les vélos électriques le sont bien plus de par leur vitesse excessive»

Nous nous sommes battus pendant cinq ans afin d'essayer de trouver une solution meilleure à Genève, mais en vain... et aujourd'hui la loi change radicalement.

Il y a des idées reçues concernant le Segway. Notamment que le père de ce véhicule serait mort dans un accident survenu alors qu'il pilotait sa propre inven-

tion. Cela n'est pas vrai. L'inventeur du Segway est Dean Kamen, né à Long Island (Etats-Unis) en 1951, qui est bien vivant. Il a aussi mis au point une pompe à insuline individuelle et une chaise roulante capable de monter des escaliers. En 2010, il détenait plus de 400 brevets!

La confusion provient du fait que l'homme d'affaires britannique Jimi Helden, né en 1948, qui a racheté la société Segway Inc. à la fin de 2009, est mort en pilotant un véhicule issu de ses usines. Il a été victime d'un malaise lors d'une promenade et il est tombé dans un ravin. C'était en 2010 dans le Yorkshire.

Le Segway a été conçu pour les handicapés avant tout. C'est une équipe de médecins qui l'a inventé et développé (même si Steve Jobs a mis son grain de sel dans l'invention, alors qu'il n'était pas médecin). C'était destiné à l'usage médical.

Chaque pièce vitale au fonctionnement du Segway a été doublée (comme les avions), ce qui explique pourquoi ce véhicule est aussi sécurisé et que vous ne pouvez pas tomber à cause d'une défaillance électronique ou mécanique. Personnellement, j'ai fait environ 4000 km de Segway sans chute ni problème.

L'intérêt des piétons est négligé

L'invitée

Ursula Schneider Schüttel

Conseillère nationale et
membre du comité Mobilité
piétonne Suisse



Une modification de l'ordonnance sur la circulation autorisera bientôt l'accès aux surfaces piétonnes à certains véhicules électriques; les gyropodes (Segway) et les vélos-taxis (rikshaw). Mobilité piétonne Suisse, l'association des piétons - qui possède d'ailleurs un groupe régional genevois - désapprouve fortement cette décision.

Depuis une dizaine d'années, les modifications de ladite ordonnance sont systématiquement réalisées à l'encontre de l'intérêt des piétons. Les zones piétonnes, trottoirs et chemins piétons ont longtemps été interdits à tous les véhicules. Malheureusement, cette nouvelle décision confirme à nouveau la tendance à libéraliser l'accès aux surfaces réservées aux piétons à d'autres usagers.

En se rendant à l'école ou au travail ou pour faire des courses, les piétons se re-

trouvent de plus en plus face à des véhicules électriques utilisant les mêmes surfaces - une évolution clairement à l'encontre de la sécurité des piétons. D'autant plus que le vélo électrique est appelé à se développer fortement ces prochaines années, ce qui risque d'aggraver la situation.

Même les conducteurs sensibilisés aux besoins des piétons rencontrent des difficultés pour interpréter les dispositions sur les différents véhicules électriques. Il est aujourd'hui difficile de s'y retrouver

«Mobilité piétonne Suisse souhaite que le Conseil fédéral revienne sur sa décision»

pour un citoyen lambda. Dans quel cas puis-je circuler ou non avec mon vélo standard, électrique ou mon Segway? Les cyclistes et conducteurs de véhicules électriques ne s'en préoccupent alors plus et roulent là où ils le souhaitent, que ce soit légal ou non.

Ce qui pose problème, c'est d'une part l'écart de vitesse entre les usagers. Il est particulièrement difficile à gérer pour les personnes âgées et les enfants. D'autre part, le volume et le poids, qui sont plus élevés pour les véhicules motorisés (Segway, vélos-taxis ou vélos électriques) que pour les vélos. Les conséquences sont d'autant plus graves en cas d'accident. Notre association craint une augmentation de la gêne ressentie par les personnes à pied et des accidents. Des zones qui pouvaient être adaptées à une cohabitation avec les cyclistes «standards» ne le sont pas nécessairement pour celle avec des véhicules électriques, plus lourds et plus rapides. L'arrivée des vélos à faible assistance électrique a déjà dégradé la situation, celle des Segway et vélos-taxis ne fera que l'envenimer.

Mobilité piétonne Suisse souhaite que le Conseil fédéral revienne sur sa décision. Entre-temps et afin d'anticiper les situations de conflit, nous recommandons aux communes de passer en revue leur signalisation et de la modifier, si besoin, lorsque la cohabitation avec les cycles, les Segway et les vélos-taxis génère des conflits.